

LIGUE EST DE FLECHETTES

REGLEMENT SPORTIF

GRAND OPEN FINAL DE L'EST

ARTICLE 1

Le Grand Open Final de l'Est est une compétition ouverte aux joueurs licenciés dans un des comités affiliés à la Ligue Est de Fléchettes ayant au moins 1 point au classement de la ligue de leur catégorie.

ARTICLE 2

L'organisateur est tenu de respecter le cahier des charges pour l'organisation d'une compétition en vigueur au sein de la Ligue Est de Fléchettes.

ARTICLE 3

L'inscription à cette compétition ne peut être recevable que si elle respecte les formes et les conditions fixées par l'organisateur. Aucun joueur ne peut s'inscrire plus d'une fois à la même compétition. Chaque joueur doit jouer sous son propre nom et aucun remplacement ne sera admis après le démarrage de la compétition. Conformément au règlement fédéral, tout joueur doit pouvoir présenter sa licence sur simple demande de l'organisateur. En cas de refus de présentation ou de licence non valide le joueur sera déclaré forfait. Tout joueur inscrit peut être requis, par les responsables de la compétition, pour scorer un match.

ARTICLE 4

Les inscriptions sont clôturées le mercredi précédent la compétition. Les feuilles d'inscription doivent obligatoirement être adressées à l'adresse postale de la personne figurant sur le document. Aucune inscription ne pourra être prise en compte après ce délai.

ARTICLE 5

Le tirage au sort est effectué la veille de la compétition par le directeur sportif de la Ligue Est de Fléchettes en présence d'au moins un autre membre du conseil d'administration de la Ligue Est de Fléchettes.

Tout joueur est tenu de suivre l'avancement des matchs afin d'être prêt à jouer dès qu'une cible lui aura été attribuée. Tout joueur qui ne se présentera pas dans les trois minutes sur la cible qui lui a été attribuée sera déclaré forfait pour la manche, le set ou le match, qu'elles que soient les éventuelles modifications d'horaires apportées par l'organisateur.

ARTICLE 6

L'ordre de lancer sera déterminé par la pièce (pile ou face). Le choix sera laissé au plus jeune. En double, le joueur du double qui débute la première manche débute toutes les manches suivantes. Dans le cas où les joueurs ou les doubles en arriveraient à jouer la manche décisive d'un match, l'ordre de lancer de cette ultime manche sera déterminé en jouant la bulle, le gagnant du tirage au sort effectué avant le match jouant en premier. Le joueur le plus près du centre commence cette dernière manche.

ARTICLE 7

Dans l'ensemble des quatre catégories, la compétition se déroule par élimination directe, après épreuve qualificative, quel que soit le nombre de participants. Le format de jeu est arrêté comme suit :

- phase qualificative : au meilleur des 3 manches de 501 points, départ direct, finish double,
- phase finale : au meilleur des 5 manches de 501 points, départ direct, finish double, à l'exception des demi-finales et finales de la catégorie "masculin" qui se jouent au meilleur des 9 manches et à l'exception des demi-finales et finales des catégories "féminine", "junior", "double" et "double féminin" qui se jouent au meilleur des 7 manches.

ARTICLE 8

L'horaire de début de la compétition est fixé à 10 heures. La compétition commence par les catégories "double" qui doivent être achevées avant le début de la compétition de la catégorie "masculin".

ARTICLE 9

Les compétitions des catégories "féminine" et "junior" peuvent débiter à partir de 11 heures 30 en fonction du déroulement des compétitions "double" et "double féminin". Le responsable de l'organisation sportive peut être amené à modifier cet horaire en fonction du déroulement de la compétition. Cependant, aucun forfait dans les catégories concernées ne pourra être prononcé avant l'horaire précité.

ARTICLE 10

La compétition de la catégorie "masculin" débute à 13 heures . Le responsable de l'organisation sportive peut être amené à modifier cet horaire en fonction du déroulement de la compétition. Cependant aucun forfait dans la catégorie concernée ne peut être prononcé avant l'horaire précité.

ARTICLE 11

L'original de chacune des cinq feuilles de résultats doit être envoyé dans les 48 heures au directeur sportif de la Ligue Est de Fléchettes. Trois exemplaires de la feuille de statistiques de fréquentation de la compétition sont à remplir : le premier est à adresser au directeur sportif de la Ligue Est de Fléchettes, le deuxième est à adresser au trésorier de la Ligue Est de Fléchettes et le troisième est à conserver par l'organisateur.

ARTICLE 12

L'application de ce règlement est placée sous l'autorité du directeur sportif de la Ligue Est de Fléchettes. En cas d'absence de celui-ci, cette responsabilité est déléguée, dans l'ordre, au directeur sportif du comité d'appartenance du club organisateur ou à tout directeur sportif d'un comité affilié à la Ligue Est de Fléchettes. En cas de litige, seul le bureau de la Ligue Est de Fléchettes peut être amené à se prononcer.

ARTICLE 13

La répartition des trophées est la suivante (7 coupes ou trophées au minimum) :

	MASCULIN	FEMININE	JUNIOR	DOUBLE	DOUBLE F
1 ^{er}	1	1	1	2	2
2 ^{ème}					
3 ^{ème}					
TOTAL	1	1	1	2	2

ARTICLE 14

Le barème des points comptant pour le championnat de ligue est le suivant (épreuve de catégorie B) :

1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	5 ^{ème}	9 ^{ème}	17 ^{ème}
29 points	22 points	16 points	11 points	7 points	4 points

Les points obtenus seront comptabilisés dans le classement de ligue et dans le classement national. L'affectation des points des joueurs qui ne sortent pas des poules sera réalisée suite à leurs reclassements en fonctions du nombre de matchs qu'ils auront gagné.

ARTICLE 15

Suivant les décisions prise par la Fédération Française de Darts, 5 masculins, 3 féminines , 4 doubles, 2 doubles féminins et 2 juniors devraient être qualifiées pour les Masters nationaux individuels et doubles.

En masculin : les 3 premiers du classement de ligue et les finalistes du G.O.F.E.

En féminine : la première du classement de ligue et les finalistes du G.O.F.E.

En double : les 2 premiers du classement de ligue et les finalistes du G.O.F.E.

En double féminin : la première du classement de ligue et le vainqueur du G.O.F.E.

En juniors : le premier du classement de ligue et le vainqueur du G.O.F.E.

Plusieurs cas de figure peuvent se présenter : si les joueurs qualifiées par le classement de ligue sont invitées par la FFD, leurs places seront attribuées en fonction du classement de ligue

Si les finalistes du G.O.F.E sont invités(es) par la FFD ou sélectionnés(es) par le classement de ligue, leurs places seront attribuées suivant le classement de ligue.

ARTICLE 16

C'est à l'issue de ce tournoi que seront attribuées les titres de champion de ligue et les places aux Masters Nationaux.